

171 Maître Jan Le tallec de ceste parroce
de plouberre et francoise t'ion de
celle de peruel apres Le fiancielle faite
en face d'eglise et Le proclamation de
futur Canoniquement publiques en
Langue vulgaire en l'une et l'autre
parroce sans aucune oppoñ par
trois jours de dimanches consequiffz

Scauoir Le quatriesme jour, vraye et
 diuinitesme du pat mois et an et en
 vertu de la relation du s.^r ^{Sernel} ~~Victor~~ dud.
 de mesmes jour mois et an signé
 R: moruan p^{re} ~~Vict.~~ de Seruel, ont
 estes prouuez par missire francois
 L'Estoier p^{re} en l'eglise parrochiale
 dud. ploubegre et p^{re} du seul signant
 Victor de Lad. parroch de ploubegre
 de missires Louis polart Guillaume
 Le Lizer et Holland Le borgne et
 autres assistantz qui signent ce
 dispensement de Guillet mil six
 centz cinquante et cinq et f

Louis Du Breuil ~~et~~ Louis pollart ~~et~~
~~et~~ Claude Audresie ~~et~~

Le charyne ~~et~~
 yvon Legoff ~~et~~ ~~et~~ Bernard
 J. de Rous ~~et~~

Elizabeth Thomas J. v. ~~et~~

Guillaume le Lizer ~~et~~ O: et l'ap^{re} ~~et~~
~~et~~ ~~et~~

avec les autres
Maitre Yves Le Tallec notaire de la Jurisdiction de la paroisse de
Vieux-Porte de cinquante ans mort hier en la Communione de Notre
Seigneur le Roy et son corps a été enterré en l'eglise d'icelle paroisse
le sixiesme jour de Mars mil sept cent vingt deux en l'eglise parois-
siale de ploubreffe
présent au convoi ont esté Michel Le Tallec son frere, Jean Le Tallec
son fils, Francois Le Guallier, la belle fille, Pierre Lopez, Jean L'Empalaire
et plusieurs autres. Il a esté en sa maladie les sacres de plusieurs
Vincennes de l'archevêque par le ministère de ses subdoyens, pères.

J. Perrion ~~notaire~~ J. Le Tallec ~~notaire~~ J. Douville ~~notaire~~
père